

Le mercredi 29 juin 2005

CANADA

Province de Québec
Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 29 juin 2005, à 19 h, au 331 de la rue du Couvent à Maniwaki.

Sont présents à cette assemblée mesdames Diane Nault, Louise Piché Larocque, Guylaine Marcil, Stéphanie Pilon, Madeleine Aumond, Marie-Anne Poulin, Annette Dumouchel et Chantal Galipeau et messieurs Charles Langevin, Daniel Moreau, Éric Éthier, Reid Soucie, Bernard Caron, Damien Lafrenière, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Anne Danis, commissaire représentant les parents (primaire) et monsieur Daniel Legault, commissaire représentant les parents (secondaire)

Absences motivées : madame Denise Miron Marion

Sont également présents à cette assemblée :

Mme Marlène Thonnard, directrice générale

Mme Manon Lauriault, directrice du service des ressources éducatives

M. Jean-Claude Beaudin, directeur des services administratifs et du transport scolaire

M. Michel Houde, directeur du service des ressources humaines et secrétaire général

M. Charles Millar, agent d'administration au secrétariat général

Le président du conseil des commissaires, monsieur Daniel Moreau, souhaite la bienvenue au nouveau commissaire représentant les parents du secondaire, monsieur Daniel Legault, salue les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2005-CC-094

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond que l'ordre du jour soit adopté, avec les ajouts apportés (**caractères gras**).

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ouverture de la séance

1- Ordre du jour

2- a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2005-05-25

b) Suivis

3- Parole au public

4- Correspondance

5- a) Suspension des fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau

b) Suspension des fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement du Cœur-de-la-Gatineau

6- Mémoire sur le projet de règles budgétaires 2005-2006 des commissions scolaires

Le mercredi 29 juin 2005

(RÉSOLUTION 2005-CC-094) suite

- 7- Demande d'accès à l'information du Journal de Montréal
- 8- Rapport du vérificateur général (violence à l'école)
- 9- Rapport de la directrice générale
- 10- Compte rendu du PDG
- 11- Représentant des commissions scolaires à la CRÉO et commission sur l'éducation
- 12- Compte rendu de la réunion du comité de parents tenue le 23 mars 2005
- 13- Procès-verbal de la réunion de la Table Éducation Outaouais du 15 avril 2005
- 14- Compte rendu du comité consultatif de gestion du 10 mai 2005

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES jeunes, adultes, formation professionnelle

- 1- Dépôt de comptes rendus
 - a) Comité de coordination pédagogique du 27 mai 2005
 - b) Comité des politiques pédagogiques du 31 mai 2005
 - c) Table de suivi à la réforme du 31 mai 2005

C) SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRANSPORT SCOLAIRE

- 1- Registre des chèques
- 2- Approbation des budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes
- 3- Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2005-2006
- 4- Taux d'intérêt sur arrérage de taxes scolaires 2005-2006
- 5- Radiation des comptes de taxes de 3,00 \$ et moins
- 6- Radiation des comptes de taxes périmées
- 7- Contrat de gazon pour l'école Christ-Roi
- 8- Réfection de toitures : lots 1 à 4
- 9- Changements des signataires des effets bancaires
- 10- Acquisition d'une parcelle de terrain par la Ville de Maniwaki

D) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 1- Comptes rendus : CRT (PPE), 2005-05-19, 2005-05-30
- 2- Démission enseignante
- 3- a) Démission enseignante
b) **Démission enseignant**
- 4- Article 169, *Loi sur l'instruction publique*
- 5- Règlement calendrier des réunions 2005-2006
- 6- Plan triennal
- 7- Élection membre de l'exécutif
- 8- Dépôt plan d'effectifs PPE 2005-2006
- 9- Nomination agente ou agent d'administration

E) SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 1 Suivi Villages branchés

F) AUTRES :

- 1- Questions des commissaires

Le mercredi 29 juin 2005

(RÉSOLUTION 2005-CC-094) suite

2- Levée de l'assemblée

PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE : mercredi 31 août 2005, à Maniwaki.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-2A) RÉSOLUTION 2005-CC-095

Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 25 mai 2005

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Diane Nault que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 25 mai 2005 du conseil des commissaires et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé, avec une correction (remplacer «Damien Lachapelle» par «Damien Lafrenière» à la page 801).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Incidence : la commissaire madame Chantal Galipeau arrive à 19 h 05)

A-2B) Suivis

Suite à une question du commissaire monsieur Damien Lafrenière, lors de l'assemblée du 25 mai 2005, M. Houde explique qu'une vérification légale a été faite par le secrétariat général et qu'il appert qu'il n'est pas possible de décréter une inspection générale des casiers d'écoles et ce, afin de ne pas brimer les droits des élèves. Par contre, il est possible de procéder à l'inspection de certains casiers, lorsque des motifs raisonnables laissent croire qu'il est nécessaire de le faire, par exemple dans le cas d'élèves soupçonnés d'y conserver de la drogue. De plus, ce genre de décision relève de la direction d'école concernée et non du conseil d'établissement ou du conseil des commissaires. Par ailleurs, Mme Thonnard, suite à une intervention faite lors de l'assemblée du 25 mai 2005, concernant l'opportunité de se donner une politique environnementale, souligne que ce sujet va faire partie du plan d'action 2005-2006.

A-3 Parole au public

Deux représentants du public, M. Normand Besner (CÉHG) et Mme Catherine Lussier (MRC), prennent la parole pour expliquer des activités prévues dans le domaine de la récupération des matières résiduelles, dans le cadre du plan de gestion de la MRC Vallée de la Gatineau. Mme Thonnard souligne que, lors de la prochaine assemblée du conseil des commissaires, le 31 août, les comités seront formés, incluant le comité environnemental, et que les membres de celui-ci pourraient alors rencontrer les représentants de la MRC pour discuter de ce sujet.

(Incidence : le commissaire monsieur Éric Éthier arrive à 19 h 15)

Le mercredi 29 juin 2005

A-4 Correspondance

Le président monsieur Daniel Moreau et Mme Thonnard répondent aux questions des commissaires mesdames Louise Piché Larocque et Chantal Galipeau, concernant certaines pièces de correspondance. La commissaire madame Louise Piché Larocque propose d'envoyer une lettre de félicitation aux transporteurs scolaires de la Haute-Gatineau pour le prix qu'ils ont remporté lors du 42^e congrès annuel de l'Association du transport écolier du Québec (ATEQ), relativement à la campagne de sécurité 2005.

A-5 a) RÉSOLUTION 2005-CC-096 Suspension des fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 62 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau n'a pu se réunir, faute de quorum, à trois reprises;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par la direction de l'établissement pour que le quorum soit atteint;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Galipeau que les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau soient suspendus et qu'ils soient exercés par la direction de l'établissement, pour la période débutant le lundi 13 juin 2005 et se terminant lors de la nomination du conseil d'établissement 2005-2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-5 b) RÉSOLUTION 2005-CC-097 Suspension des fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement du Cœur-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 62 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement du Cœur-de-la-Gatineau n'a pu se réunir, faute de quorum, à trois reprises;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par la direction de l'établissement pour que le quorum soit atteint;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Éric Éthier que les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement du Cœur-de-la-Gatineau soient suspendus et qu'ils soient exercés par la direction de l'établissement, pour la période débutant le mercredi 22 juin 2005 et se terminant lors de la nomination du conseil d'établissement 2005-2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-6 Mémoire sur le projet de règles budgétaires 2005-2006 des commissions scolaires

Mme Thonnard présente le mémoire.

Le mercredi 29 juin 2005

A-7 Demande d'accès à l'information du Journal de Montréal

Mme Thonnard explique le dossier.

A-8 Rapport du vérificateur général (violence à l'école)

Mme Thonnard présente le dossier.

A-9 Rapport de la directrice générale

- Mme Thonnard rappelle qu'il y a eu un arrêt brutal des négociations, alors même que la situation semblait prometteuse. L'automne risque d'être désagréable.
- Au niveau du partenariat en cours avec le Cégep de l'Outaouais, elle précise que nous avons présentement 20 clients inscrits pour la prochaine session de la 1^{ère} année d'enseignement collégial en sciences humaines à Maniwaki. Tout s'annonce donc très bien et le Cégep va demander au ministère de subventionner l'ensemble des deux années du programme.
- En ce qui concerne le projet de cours d'ébénisterie dans le Pontiac, nous sommes toujours à la recherche d'un local adéquat.
- Par contre, pour le cours de récréotourisme au CFP Vallée de la Gatineau, il a été décidé d'offrir une formation donnant droit à une Attestation de formation professionnelle (AFP) dès cet automne, pour débiter. Par la suite, si tout chemine bien, une formation plus complète, donnant droit à un Diplôme d'enseignement professionnel (DEP), pourrait être demandée. Le cours est financé à 100 % par Emploi-Québec.

A-10 Compte rendu du PDG

La commissaire madame Madeleine Aumond fait le compte rendu de la rencontre et rappelle les principales discussions, notamment au niveau des élections scolaires.

A-11 Représentant des commissions scolaires à la CRÉO et commission sur l'éducation

Le président monsieur Daniel Moreau explique que, selon les informations disponibles, il semble que la candidature de Mme Christine Émond Lapointe (présidente de la Commission scolaire des Draveurs) ait été retenue pour siéger à la Conférence régionale des élus et élues de l'Outaouais. Il est proposé de lui envoyer une lettre de félicitation aussitôt que ce sera officiellement confirmé.

A-12 Compte rendu de la réunion du comité de parents tenue le 23 mars 2005

Le compte rendu est déposé.

A-13 Procès-verbal de la réunion de la Table Éducation Outaouais du 15 avril 2005

Dépôt du procès-verbal.

Le mercredi 29 juin 2005

A-14 Compte rendu du comité consultatif de gestion du 10 mai 2005

Le compte rendu est déposé.

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

B-1 Dépôt de comptes rendus

- a) **Comité de coordination pédagogique du 27 mai 2005**
- b) **Comité des politiques pédagogiques du 31 mai 2005**
- c) **Table de suivi à la réforme du 31 mai 2005**

Mme Lauriault dépose les comptes rendus. Le président monsieur Daniel Moreau la remercie pour le travail effectué lors de son passage comme directrice du service des ressources éducatives.

C) SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRANSPORT SCOLAIRE

C-1 RÉSOLUTION 2005-CC-098 **Registre des chèques**

CONSIDÉRANT la vérification des registres de chèques qu'a effectué le commissaire monsieur Reid Soucie;

CONSIDÉRANT que les observations du commissaire vérificateur indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie que les registres de chèques de la CSHBO, du 24 mai au 9 juin 2005, soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-2 RÉSOLUTION 2005-CC-099 **Approbation par la commission scolaire des budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes**

CONSIDÉRANT les budgets adoptés par les conseils d'établissement (articles 95 et 110.4);

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes (article 276);

CONSIDÉRANT les documents déposés "Résolutions des conseils d'établissement adoptant les budgets 2005-2006 des écoles ou des centres et les budgets des établissements";

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie d'approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes sous réserve des réajustements qui pourront être apportés en cours d'année selon les effectifs réels et de toute autre modification pouvant affecter les revenus et les dépenses de l'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 29 juin 2005

C-3 **RÉSOLUTION 2005-CC-100** **Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de la commission scolaire, pour l'année scolaire 2005-2006**

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2005-2006;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit des revenus égaux ou supérieurs aux dépenses;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 1 256 198 201 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2005-2006;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$;

CONSIDÉRANT que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-4 **RÉSOLUTION 2005-CC-101** **Taux d'intérêt sur arrérage de taxes scolaires 2005-2006**

CONSIDÉRANT que la commission doit fixer le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Damien Lafrenière que le taux d'intérêts soit fixé à 12 % pour l'année 2005-2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-5 **RÉSOLUTION 2005-CC-102** **Radiation des comptes de taxes avec des soldes de 3,00 \$ et moins**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond que les comptes de taxes avec des soldes de 3,00 \$ et moins, créditeurs et débiteurs, soient radiés du rôle d'évaluation lors de l'opération de fin d'année financière par le service de taxation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 29 juin 2005

C-6 RÉSOLUTION 2005-CC-103 **Radiation d'arrérages de taxes**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de radier des taxes non acquittées qui sont périmées;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie de radier les taxes inscrites aux listes suivantes :

- liste du secteur Pontiac pour un montant total de 3 219,22 \$
- liste du secteur Haute-Gatineau pour un montant total de 1 333,90 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-7 RÉSOLUTION 2005-CC-104 **Entretien de gazon 2003-2007, école Christ-Roi, de Maniwaki**

CONSIDÉRANT que le titulaire du contrat, «M. Gilles Parizeau», n'a pas rempli le contrat d'entretien du gazon octroyé pour l'école Christ-Roi ;

CONSIDÉRANT les appels d'offres reçues en 2003 et le tableau comparatif suivant :

1) M. Gilles Parizeau	1 100,00 \$
2) Jean-Yves Brisson	1 294,00 \$
3) J. Rodger	1 460,00 \$
4) Jonath	1 538,00 \$

CONSIDÉRANT que le deuxième soumissionnaire était M. Jean-Yves Brisson.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Diane Nault et résolu d'annuler le contrat de M. Parizeau et d'accepter la deuxième plus basse soumission pour l'entretien du gazon pour les années 2005 à 2007, pour l'école Christ-Roi de Maniwaki, au montant de 1 294 \$ (taxes incluses) par année, déposée par M. Jean-Yves Brisson.

C-8 RÉSOLUTION 2005-CC-105 **Réflexion de toitures – soumissions des lots 1 à 4**

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil en date du 30 mars 2005;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la réfection de la toiture des écoles suivantes :

- Lot 1 - école l'Envolée, de Campbell's Bay;
- Lot 2 - école Sacré-Cœur, de Gracefield;
- Lot 3 - école Notre-Dame-de-Grâces, de Bouchette, et école St-Boniface, de Bois-Franc;
- Lot 4 - école Laval, de Ste-Thérèse;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;

Le mercredi 29 juin 2005

(RÉSOLUTION 2005-CC-105) suite

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Bernard Caron et résolu d'accepter la plus basse soumission pour chacun des lots, soit :

Lot 1 - école l'Envolée	Couvreurs Rochon	15 263,82 \$
Lot 2 - école Sacré-Cœur	Morin Isolation et toitures	121 100,00 \$
Lot 3 - école N.-D.-de-Grâces et école St-Boniface	Couvreurs Rochon	35 082,63 \$
Lot - 4 école Laval	Morin Isolation et toitures	42 100,00 \$

De plus, il est résolu que le président, M. Daniel Moreau, et la directrice générale, Mme Marlène Thonnard, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-9 RÉSOLUTION 2005-CC-106 Changement des signataires des effets bancaires

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel d'autoriser les changements des signataires des effets bancaires et que les personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques et les effets bancaires pour leur établissement pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Deux signatures obligatoires parmi les personnes autorisées.

ÉTABLISSEMENT NO 002 Établissement primaire du Pontiac

Signataires :
Vella Soucie
Julie Martin
Lorraine Meilleur
Sylvain Rivest

ÉTABLISSEMENT NO 410 Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau

Signataires :
Jean-Paul Gélinas
Suzanne Bénard
Richard Renaud

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-10 RÉSOLUTION 2005-CC-107 Acquisition par la Ville de Maniwaki d'une partie du terrain de l'école St-Eugène à Délage

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Maniwaki;

Le mercredi 29 juin 2005

(RÉSOLUTION 2005-CC-107) suite

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des ressources matérielles et de la direction générale de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Piché Larocque d'accepter l'offre d'achat d'une partie du lot 35-1, Rang 1, Canton de Kensington mesurant 64 mètres au nord de la rue Henri, 25 mètres à l'est, bordant la rue de l'Aqueduc Nord, 64 mètres au sud, bordant le terrain de la commission scolaire et 25 mètres à l'ouest, bordant le chemin de la Rivière Gatineau Nord au montant de 2 736 \$, plus les taxes applicables, lequel correspond à la valeur de l'évaluation du terrain.

De plus, il est résolu que le président, Monsieur Daniel Moreau, et la directrice générale, Madame Marlène Thonnard, soient autorisés à signer tous documents pour et au nom de la commission scolaire suite à la vente du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

D-1 Comptes rendus : CRT (PPE), 2005-05-19, 2005-05-30

Les comptes rendus sont déposés.

D-2 RÉSOLUTION 2005-CC-108 Démission enseignante

CONSIDÉRANT la lettre de démission déposée à la direction des ressources humaines par madame Annick Trudel, enseignante au champ 12 (français) à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie de prendre acte de la démission de madame Annick Trudel en date du 30 juin 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-3 a) RÉSOLUTION 2005-CC-109 Démission enseignante

CONSIDÉRANT la lettre de démission déposée à la direction des ressources humaines par madame Nelly O'Leary, enseignante au champ 5 (éducation physique) à l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Stéphanie Pilon de prendre acte de la démission de madame Nelly O'Leary, en date du 30 juin 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-3 b) RÉSOLUTION 2005-CC-110 Démission enseignant

CONSIDÉRANT la lettre de démission déposée à la direction des ressources humaines par monsieur François Lavoie, enseignant au champ 12 (français) à l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau (école primaire et secondaire, Gracefield);

Le mercredi 29 juin 2005

(RÉSOLUTION 2005-CC-110) suite

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Galipeau de prendre acte de la démission de monsieur François Lavoie, en date du 30 juin 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-4 RÉSOLUTION 2005-CC-111 **Règlement relatif à l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique**

CONSIDÉRANT la résolution 2005-CC-062, sur le projet de règlement relatif à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique*, adoptée le mercredi 27 avril 2005;

CONSIDÉRANT les avis publics parus dans les journaux;

CONSIDÉRANT que le secrétariat général n'a reçu aucun commentaire, ni aucune suggestion quant à ce projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau d'adopter le règlement relatif à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique*, tel que spécifié comme suit :

SÉANCES HIVERNALES

Les séances ordinaires du conseil des commissaires qui se tiennent entre le 15 novembre et le 30 mars de chaque année scolaire se dérouleront d'office à la salle des Hauts-Bois (331, rue du Couvent, Maniwaki). Il sera aussi possible, pour les commissaires qui le désirent, d'utiliser la salle située à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge (250, chemin de la Chute, Fort-Coulonge). Cette salle sera reliée à la salle des Hauts-Bois, *via* des équipements de transmission de la voix et de l'image, permettant une participation simultanée aux débats. Conformément à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique*, la personne qui préside la séance doit être physiquement présente au lieu fixé pour la séance (salle des Hauts-Bois), tout comme le directeur général ou la directrice générale. De plus, un commissaire ou une commissaire qui participe à la séance par l'intermédiaire d'équipements de transmission de la voix et de l'image est réputé(e) être présent(e) à cette séance.

AUTRES SÉANCES

Les séances ordinaires du conseil des commissaires qui se tiennent avant le 15 novembre ou après le 30 mars de chaque année scolaire, ainsi que les séances extraordinaires qui se tiennent durant l'entièreté de chaque année scolaire, peuvent elles aussi se dérouler selon la formule décrite ci-haut, mais à la condition qu'au moins deux commissaires en fassent la demande auprès du secrétariat général et que ladite demande soit approuvée par la présidence. L'autorisation n'est valide que pour une seule séance.

Le mercredi 29 juin 2005

(RÉSOLUTION 2005-CC-111) suite

PARTICIPATION HORS TERRITOIRE

Dans certaines circonstances exceptionnelles, si un ou une commissaire se trouvant hors du territoire de la commission scolaire désire participer à une séance du conseil des commissaires, *via* des équipements de transmission de la voix (par exemple : téléphone) ou des équipements de transmission de la voix et de l'image (par exemple : webcam), il lui sera possible de le faire s'il en a formulé préalablement la demande auprès du secrétariat général et si ladite demande a été approuvée par la présidence. La demande doit être formulée au moins deux semaines à l'avance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-5 RÉSOLUTION 2005-CC-112

Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CONSIDÉRANT la résolution 2005-CC-063, sur le projet de règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, adoptée le mercredi 27 avril 2005;

CONSIDÉRANT les avis publics parus dans les journaux;

CONSIDÉRANT un changement apporté, à l'effet que la séance prévue le 31 mai 2006 ait plutôt lieu le 24 mai 2006, et ce, à cause des exigences relatives aux procédures touchant le non rengagement de personnel;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Galipeau et résolu d'approuver le règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, aux fins d'application des dispositions des articles 392, 397 et 398 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Le jour :

31 août 2005
28 septembre 2005
26 octobre 2005
30 novembre 2005
25 janvier 2006
22 février 2006
29 mars 2006
26 avril 2006
24 mai 2006
28 juin 2006

Le lieu :

Maniwaki
Fort-Coulonge
Fort-Coulonge
Maniwaki
Maniwaki
Maniwaki
Maniwaki
Fort-Coulonge
Maniwaki
Maniwaki

L'heure : les séances ordinaires du conseil des commissaires débutent à 19 h 00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 29 juin 2005

D-6 RÉSOLUTION 2005-CC-113**Plan triennal de répartition et de destination des immeubles**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Guylaine Marcil et résolu d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, tel que présenté ci-après.

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION
ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES
(SELON L'ARTICLE 211 L.I.P.)**

(Voir légende à la fin)

CODES BÂTISSSES	IMMEUBLES	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008
774-026	Sieur-de-Coulonge 250, ch. De la Chute Fort-Coulonge (Québec) JOX 1VO	2-3-5	2-3-5	2-3-5
774-011	Poupore 25, rue Coulonge Fort-Coulonge (Québec) JOX 1VO	1	1	1
774-012	Saint-Pierre 33, rue Romain Fort-Coulonge (Québec) JOX 1VO	1-6	1-6	1-6
774-022	Notre-Dame-du-Sacré-Coeur 89, ch. Pembroke Chapeau (Québec) JOX 1MO	1	1	1
774-027	L'Envolée 1, rue Front Sud Campbell's Bay (Québec) JOX 1KO	1	1	1
774-004	Sainte-Anne #1 166, ch. Des Outaouais Ile-du-Grand-Calumet (Québec) JOX 1JO	1	1	1
774-008	Sainte-Marie 55, rue Martineau Otter Lake (Québec) JOX 2PO	1-6	1-6	1-6
774-065	Sacré-Coeur 11, rue St-Eugène Gracefield (Québec) JOX 1WO	1-2	1-2	1-2
774-001	Saint-Nom-de-Marie 8, rue Laramée Lac Ste-Marie (Québec) JOX 1ZO	1	1	1
774-024	Sainte-Thérèse 1, ch. De l'École Lac Cayamant (Québec) JOX 1YO	1	1	1
774-007	Reine-Perreault 2, ch. Blue Sea Lac Blue Sea (Québec) JOX 1CO	1	1	1
774-006	Notre-Dame-de-Grâce 47, rue Principale, c.p. 40 Bouchette (Québec) JOX 1EO	1	1	1

Le mercredi 29 juin 2005

(RÉSOLUTION 2005-CC-113) suite

CODES BÂTISSSES	IMMEUBLES	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007
774-029	Académie Sacré-Coeur 248, rue Notre-Dame Maniwaki (Québec) J9E 2J8	1	1	1
774-009	Sainte-Croix Rue Jutras Messines (Québec) JOX 2JO	1	1	1
774-067	Cité étudiante de la Haute-Gatineau 211, rue Henri-Bourassa Maniwaki (Québec) J9E 1E4	1-2-3	1-2-3	1-2-3
774-013	Couvent du Christ-Roi 148, boul. Desjardins Maniwaki (Québec) J9E 2E1	1	1	1
774-010	Pie XII 122, rue Comeau Maniwaki (Québec) J9E 2S8	1	1	1
774-019	Saint-Boniface 459, Route 105 Bois-Franc (Québec) J9E 3A9	1	1	1
774-021	Dominique Savio 8, rue du Collège Montcerf (Québec) JOW 1NO	1	1	1
774-023	Sacré-Coeur 1317, Transcanadienne Grand-Remous (Québec) JOW 1EO	1	1	1
774-014	Couvent Notre-Dame-du-Désert 331/335, rue du Couvent Maniwaki (Québec) J9E 1H5	4-5	4-5	4-5
774-015	Saint-Eugène 67, ch. Rivière-Gatineau Déléage (Québec) J9E 3A5	4	4	4
774-016	Christ-Roi (garçons) 247, rue Moncion Maniwaki (Québec) J9E 2G6	6	6	6
774-002	Académie St-Joseph 67, rue St-Joseph Gracefield (Québec) JOX 1WO	4	4	4
774-018	Centre Pontiac 183, rue Principale Fort-Coulonge (Québec) JOX 1VO	4-5	4-5	4-5
774-005	Laval 29, rue Principale Ste-Thérèse-de-la-Gatineau (Québec) JOX 2XO	1	1	1
774-003	Saint-Jean-Bosco 106, rue Mccuaig Campbell's Bay (Québec) JOX 1KO	6	6	6
774-020	Bureaux administratifs 185, rue Principale Fort-Coulonge (Québec) JOX 1VO	6	6	6
LÉGENDE				
(1) Primaire		(2) Secondaire		(3) Formation professionnelle
(4) Éducation des adultes	(5) Administration	(6) Autre		(7) bâtiment excédentaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 29 juin 2005

D-7 Élection membre de l'exécutif

Suite à la démission du commissaire monsieur Robert Chalifoux, en février 2005, le commissaire monsieur Reid Soucie propose de nommer la commissaire madame Madeleine Aumond au poste de membre du comité exécutif. La commissaire madame Madeleine Aumond accepte et est nommée.

D-8 Dépôt plan d'effectifs PPE 2005-2006

M. Houde dépose le plan d'effectifs.

D-9 RÉSOLUTION 2005-CC-114 Nomination agente ou agent d'administration

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Guylaine Marcil de nommer madame Manon Riel à titre d'agente d'administration aux services administratifs. Madame Manon Riel entrera en fonction le 1^{er} août 2005 et sera soumise à une période probatoire qui prendra fin le 30 juin 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

E-1 Suivi Villages branchés

Mme Thonnard présente le contrat et explique que les travaux de construction vont débiter dès lundi prochain et se poursuivront tout l'été.

F- AUTRES :

F-1 Questions des commissaires

- La commissaire madame Madeleine Aumond explique que le comité d'évaluation de la directrice générale se rencontrera en août et présentera un rapport au conseil des commissaires à l'assemblée du 31 août 2005.
- Le président monsieur Daniel Moreau souligne qu'un lac-à-l'épaule, sur la suggestion de la commissaire madame Madeleine Aumond, aura lieu au cours de l'automne et portera sur les grandes orientations de la commission scolaire, pendant une journée complète. Les commissaires sont invité(e)s à s'y préparer durant l'été.
- Certains commissaires s'étant montré(e)s intéressé(e)s à plusieurs dossiers, le président monsieur Daniel Moreau rappelle que les comités ne sont pas fermés et qu'ils ne se déroulent pas à huis-clos.

Le mercredi 29 juin 2005

- Le commissaire monsieur Bernard Caron dit souhaiter que les commissaires soient mis au courant lors de situations délicates, tel un cas de violence contre un écolier à Gracefield. Mme Thonnard répond qu'elle en tiendra compte.
- La commissaire madame Annette Dumouchel attire l'attention sur une problématique particulière à l'école de l'Île-du-Grand-Calumet. Lors de pluies, le sable de la cour d'école descend la pente et se retrouve sur le trottoir de la rue principale du village. M. Beaudin dit qu'il va aller voir de quoi il retourne.

F-3 **RÉSOLUTION 2005-CC-115** **Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 31 août 2005, à Maniwaki

Secrétaire général

Président